



MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE

**LE SECRETARIAT GENERAL DE
L'UNION DU MAGHREB ARABE**

ET

**LE BUREAU AFRIQUE DU NORD
DE LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES
POUR L'AFRIQUE**

JANVIER 2008



MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE

**LE SECRETARIAT GENERAL DE
L'UNION DU MAGHREB ARABE**

ET

**LE BUREAU AFRIQUE DU NORD DE LA COMMISSION ECONOMIQUE DES
NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE**

PREAMBULE

- a) Considérant l'accord de coopération conclu entre la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA) à Alger le 27 décembre 1994,
- b) Vu leurs mandats respectifs visant le support et l'accompagnement de toutes les initiatives ayant pour objectif la réalisation du progrès et de la prospérité des pays de la Région,
- c) Considérant la coopération et l'intégration régionale comme composantes principales de leurs missions respectives et comme moteurs du développement de la Région,
- d) Réaffirmant leur engagement de maintenir et d'intensifier leur coopération aux fins de rationaliser l'utilisation de leurs ressources,
- e) Convaincus de l'importance de poursuivre la coordination de leurs travaux chaque fois que cela est nécessaire pour l'accomplissement de leurs missions respectives,
- f) Désireux d'œuvrer de concert pour concrétiser les objectifs définis par l'accord UMA-CEA,

Le Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe et le Bureau Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-AN) ont convenus de ce qui suit :

Article I : COOPERATION ET CONSULTATION

Les deux parties conviennent de poursuivre leur collaboration afin de :

- a) Mettre en œuvre les actions et projets prévus par l'accord UMA-CEA mentionné au préambule,
- b) Appuyer les efforts de développement socio-économique des pays de la Région en coordonnant leurs activités selon un programme préétabli,
- c) Encourager, soutenir et initier en commun des activités permettant d'accompagner le processus d'intégration régionale entre les pays de la Région.

Article II : PRINCIPES GENERAUX

La collaboration entre l'UMA et la CEA-AN est guidée par les principes généraux suivants :

- a) Les mandats respectifs des deux institutions ; et
- b) Le programme de travail de chacune des deux institutions.

Elle découle en outre de la volonté de la CEA d'aller de l'avant dans la collaboration avec les CER afin de mettre en œuvre les dispositions du rapport A/61/471 du 27 septembre 2006 du Secrétaire Général des Nations Unies sur le renforcement du rôle des bureaux régionaux de la CEA ainsi que celles du repositionnement de la CEA et de son plan d'action pour la période 2007-2009, qui donnent une importance particulière aux bureaux régionaux de la CEA dans l'appui et l'accompagnement des efforts des Communautés Economiques Régionales dans l'accélération des processus d'intégration régionale.

Article III : DOMAINES DE COOPERATION

Rappelant les domaines de coopération contenus dans l'accord de coopération UMA-CEA, les deux parties ont décidé l'établissement de programmes pluriannuels permettant de contribuer au renforcement de l'intégration régionale maghrébine à travers notamment :

- La mise en place de systèmes d'information et de partage des connaissances à léquats.
- La promotion de partenariats sous toutes leurs formes et en particulier le dialogue public-privé.
- L'initiation et/ou l'encouragement de toute activité sectorielle visant à assurer la mise en œuvre d'un développement durable dans la Région.
- Toute autre activité décidée d'un commun accord et dont le programme sera : grée par écrit.

Article IV : MODALITES DE COOPERATION

Dans le cadre du présent Mémorandum d'entente, l'UMA et la CEA-AN :

- a) Echangeront des informations et documents pertinents, sous réserve des restrictions et arrangements que chaque partie pourra juger nécessaires pour préserver le caractère confidentiel de certaines de ces informations et documents.

- b) Participeront – dans la mesure du possible – aux rencontres organisées par chacune des parties.
- c) Etabliront des programmes de coopération pluri-annuels.

Article V : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

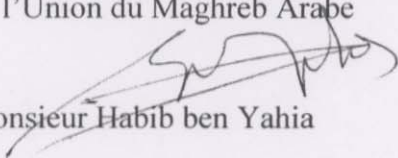
Les représentants de l'UMA et de la CEA-AN sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des activités conjointes. Ils organiseront des réunions périodiques de suivi et d'évaluation de leur coopération et présenteront à leurs organismes compétents des rapports réguliers sur l'état d'avancement et de mise en œuvre de ces activités.

Article VI : ENTREE EN VIGUEUR ET MODIFICATION

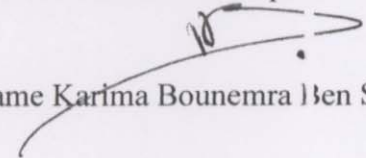
- a) Le présent Mémoire d'entente prendra effet à la date de sa signature par le Secrétariat Général de l'UMA et la CEA-AN et se traduira par un programme pluri-annuel couvrant la période 2008 – 2009, dont les détails sont en annexe.
- b) Une première évaluation commune du présent Mémoire d'entente sera faite avant la fin de l'année 2008 pour déterminer les amendements éventuels.
- c) Le présent Mémoire d'entente pourra être amendé à tout moment par consentement mutuel des deux parties, suite à une demande écrite émanant de l'une des parties, l'autre partie devant y répondre dans un délai d'un mois.
- d) A la fin de sa validité, le présent Mémoire d'entente pourra être reconclut pour des périodes de deux années et sera accompagné d'un programme pluri-annuel pour les périodes correspondantes.

Fait à Rabat le 16/01/2008

Pour le Secrétariat général
de l'Union du Maghreb Arabe


Monsieur Habib ben Yahia

Pour le Bureau Afrique du Nord de la Commission
économique des Nations Unies pour l'Afrique


Madame Karima Bounemra Ben Soltane



MEMORANDUM D'ENTENTE
ENTRE
LE SECRETARIAT GENERAL DE
L'UNION DU MAGHREB ARABE
ET
LE BUREAU AFRIQUE DU NORD DE LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES
POUR L'AFRIQUE

ANNEXE
ACTIVITES COMMUNES PROPOSEES
POUR LA PERIODE 2008 - 2009

ANNEXE
ACTIVITES COMMUNES UMA-CEA PROPOSEES
POUR LA PERIODE 2008 - 2009

1. Commerce et intégration régionale

- Réunion d'experts sur le transport maritime (2008)
- Séminaire sur la promotion des échanges et des investissements intermaghrébins (en collaboration avec l'Union Maghrébine des Employeurs) (2008)
- Table ronde sur les perspectives maghrébines dans le domaine agricole (2009)
- Colloque sur les hydrocarbures au Maghreb "bilan et perspectives" associant des représentants de l'Union Européenne (2008 ou 2009)

2. Réalisation des OMD

- Colloque sur le rôle des femmes entrepreneurs dans le développement économique de l'UMA (2009)

3. TIC, science et technique au service du développement

- Etude de la possibilité de la mise en place d'un observatoire de l'intégration régionale au Maghreb (2008-2009)

4. Statistiques et renforcement des capacités statistiques

- Appui à la base de données maghrébine comme composante de l'observatoire de l'intégration régionale du bureau (2008-2009)

5. Initiatives institutionnelles.

- Etude comparative des réalisations des CER africaines et implications pour l'UMA (2008)